



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 069-200058493-20260204-C\_20260204\_10-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20260204\_10

#### CONVENTION TRISANNUELLE DE MÉCÉNAT ENTRE LE SIGERLY ET L'ASSOCIATION "ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES" (2025-2027) - SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 4 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 28 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly à Villeurbanne, allée Assia DJEBAR, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Philippe NICOLAS (Cris-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-La-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Michel MAZUEL (Fontaines-sur-Saône), Andreu CALVO HUGUET (Francheville), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)  
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération du comité syndical n°C\_20250319\_11 relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Électriciens sans frontières » et l'approbation d'une convention trisannuelle de mécénat ;

Considérant que le SIGERLy, dans le cadre de ses compétences, souhaite participer à des actions de solidarité internationale notamment en attribuant une subvention à l'Association « Électriciens sans frontières » ;

Considérant que l'association « Électriciens sans Frontières » est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique qui favorise l'accès à l'électricité des populations les plus démunies ; et intervient à travers le monde tant sur des projets durables qu'en situation de crise humanitaire ;

Considérant que par délibération n° C\_2025-03-19/11 en date du 19 mars 2025 le SIGERLy a approuvé la convention trisannuelle de mécénat entre le SIGERLy et Électriciens sans frontières prévoyant l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association «Électriciens sans frontières » pour soutenir ses actions de solidarité internationale, dont le versement s'effectuera par dotation annuelle de 2 000 euros répartie sur trois ans (2025-2027) :

- 2025 : 2000 €
- 2026 : 2000 €
- 2027 : 2000 €

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)*

#### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 2 000,00 € à l'association Électriciens sans Frontières pour l'année 2026 ;

**DÉCIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026, au chapitre 65 article 65748 « *Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé* ».

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 069-200058493-20260204-C\_20260204\_10-DE



Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 44 (133 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*